



Département Finances Marchés Performance  
Direction du Contrôle de Gestion

Décision n°2023-1140

**Objet** : Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 06 décembre 2023

Réf : 1.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-présidents pour réunir la Commission consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce notamment sur les matières énoncées à l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Décide**

Article 1 – De réunir le 06 décembre 2023 à 11h00 salle de la Loire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

Article 2 – De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision,

Fait à Nantes, le **21 NOV. 2023**

Pour la Présidente  
Le Vice-président

  
Jean-Claude LEMASSON

mis en ligne le :

**23 NOV. 2023**

1

Nantes Métropole - Décision

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20231121-2023\_1140DEC-AU  
Date de télétransmission : 23/11/2023  
Date de réception préfecture : 23/11/2023